

DEPARTEMENT
ARDENNES
CANTON
SEDAN
COMMUNE
SEDAN

Envoyé en préfecture le 27/02/2018
Reçu en préfecture le 27/02/2018
Affiché le 
ID : 006-210803722-20180222-AR_08318-AI

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

ARRETE DE MISE A JOUR DU PLAN LOCAL D'URBANISME

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SEDAN,

VU le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.152-7, L.153-60, R.151-51, R.153-18,

VU le plan local d'urbanisme de la commune de SEDAN, approuvé par délibération en date du 21 mai 2013,

VU l'arrêté préfectoral n° 2017/1889 du 28 décembre 2017 portant inscription au titre des monuments historiques du monument allemand du cimetière Saint-Charles à Sedan,

VU l'article L621-30 du code du patrimoine, tout immeuble, bâti ou non bâti, visible du monument historique ou visible en même temps que lui et situé à moins de cinq cents mètres de celui-ci est protégé au titre des abords,

CONSIDERANT, en application de l'article L.151-43 du code de l'urbanisme, qu'il convient de procéder à la mise à jour du plan local d'urbanisme en y annexant l'arrêté préfectoral n° 2017/1889 du 28 décembre 2017,

ARRETE

Article 1^{er} : L'arrêté préfectoral n° 2017/1889 du 28 décembre 2017 inscrivant au titre des monuments historiques le monument allemand du cimetière Saint-Charles comprenant sa terrasse et ses degrés d'accès situé à Sedan (Ardennes) sur la parcelle n° 28, d'une contenance de 4ha 29a 41ca, figurant au cadastre section BL et appartenant à la commune de Sedan (Ardennes) depuis une date antérieure au 1^{er} janvier 1956 est annexé au plan local d'urbanisme. Cette annexion met à jour le plan local d'urbanisme.

Article 2 : La mise à jour du plan local d'urbanisme est effectuée sur les documents tenus à la disposition du public en mairie de SEDAN, aux heures d'ouverture du service urbanisme.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché en mairie de Sedan pendant une durée d'un mois.

Article 4 : Copie du présent arrêté sera transmise au Préfet de département, à la Directrice Départementale des Territoires, ainsi qu'à Madame l'Architecte des Bâtiments de France.

Fait en l'Hôtel de Ville de Sedan, le Vingt-Deux février Deux Mille Dix-Huit.



LE MAIRE,

Didier HERBILLON